



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Vendredi 21 Octobre 2022

Présents : Valère HIS, Arnaud NICOLLE, Carole MORETTI, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Isabelle LEFEVRE, Cédric GODALLIER, Samuel CRAMILLY, Marie-Thérèse THIERRY, Amélie DANTAN

Absents excusés : Aline SCHRAEN, Dimitri BESNE (pouvoir donné à Valère HIS), Stéphane DÉCUYPÈRE

Secrétaire de séance : Cédric GODALLIER

Était également présente : Aude-Line WARMÉ, secrétaire générale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Dossier Travaux combles de la Mairie : autorisation d'estimer en justice
3. Ecole élémentaire : demande de subvention pour la classe découverte 2023
4. Décision modificative au budget pour les dépenses de personnel
5. Restaurant scolaire : acquisition d'un réfrigérateur – validation de devis
6. Sobriété énergétique : dispositif de contrôle des chaudières des bâtiments communaux
7. Sobriété énergétique : diminution du temps d'éclairage public
8. Demande de subvention au titre du FAA fonctionnement
9. Renouvellement du contrat pour l'entretien des chaudières
10. Informations diverses

1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu de la séance du 23 Septembre 2022 à l'unanimité.

2. DOSSIER TRAVAUX COMBLES DE LA MAIRIE : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint en charge des travaux. Monsieur NICOLLE fait un résumé du dossier et expose les difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux, notamment au niveau de la structure charpente. Une étude supplémentaire a dû être effectuée et des devis ont été établis pour la solidification de la charpente avant de pouvoir procéder au changement de la toiture et d'engager le reste des travaux. Cette étude et les travaux qu'elle préconisent engendrent un surcoût significatif, sans compter l'augmentation des matières premières nécessaires à tous les travaux. Des négociations sont à envisager afin de déterminer les responsabilités dans l'omission de cette étude, dont une médiation entre les différentes parties dans un premier temps.

Afin d'optimiser les démarches, il est demandé l'accord des membres du Conseil Municipal pour engager des actions et une autorisation d'ester en justice en cas d'échec de la médiation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur autorisation et quitus à Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint pour mener les démarches et ester en justice.

3. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CLASSE DÉCOUVERTE 2023

Monsieur le Maire présente le projet de Madame la Directrice de l'école élémentaire de classe découverte avec les 3 classes de CE2, CM1 et CM2, soit 43 élèves pour réduire les coûts par enfant. Madame la Directrice sollicite également une subvention communale à hauteur de 25% du montant total du coût du voyage, soit 7 422,86 €, pour un devis de 29 691,50€.

Monsieur le Maire précise qu'au vu de l'importance du projet et du nombre de classes prévues pour ce séjour, il n'est pas prévu d'autre classe de découverte pendant les 3 années à venir.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur validation pour ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le projet à l'unanimité et donnent quitus à Monsieur le Maire pour solliciter également la subvention départementale allouées pour les classes découvertes.

4. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET POUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il procède à une analyse du budget afin de vérifier l'état des dépenses. Monsieur le Maire précise qu'il apparaît que les dépenses de personnel pourraient être plus importantes que budgétées et propose une décision modificative au budget en anticipation selon tableau suivant :

En section de fonctionnement			
Article 6413 Personnel non Titulaire	2 500€	Article 022 - 5 000 €	
Article 6451 Cotisations à l'URSSAF	2 500 €		
Total	5 000€	Total	- 5 000€

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la décision modificative.

5. RESTAURANT SCOLAIRE : ACQUISITION D'UN NOUVEAU RÉFRIGÉRATEUR – VALIDATION DE DEVIS

Monsieur le Maire annonce avoir fait procéder à une intervention sur une des armoires réfrigérées du restaurant scolaire. Le condensateur de celui présentant des traces de corrosion, il est nécessaire de commander une intervention pour le remplacement du condensateur ou envisager le remplacement de l'armoire.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Pour la réparation : 1 100,40 € HT soit 1 320,48 € TTC ;
- Pour l'acquisition d'un nouvel équipement : 1 673,00 € HT soit 2 007, 60 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'achat d'une nouvelle armoire réfrigérante.

6. SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : DISPOSITIF DE CONTRÔLE DES CHAUDIÈRES DES BÂTIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint en charge des travaux. Celui-ci explique que selon les recommandations gouvernementales, il est nécessaire de procéder à la vérification des équipements et à l'installation d'un système de contrôle des chaudières dans les bâtiments publics afin de limiter les dépenses énergétiques. Monsieur NICOLLE précise que différents dispositifs ont été étudiés en commission travaux. L'un des dispositifs n'étant disponibles qu'en avril, celui-ci n'a pas été retenu. Les membres de la commission proposent de retenir une solution rapide pour un coût modéré : un système de contrôle des chaudières à distance. Une révision des équipements et une installation de capteurs dans les différentes pièces permettraient d'avoir une vision globale des températures et une gestion harmonisée des chauffages. Dans cette proposition, l'entreprise DANY DEPANNAGE, serait chargée du débouage des réseaux, l'entreprise CEDEO dans la fourniture de nouvelles têtes thermostatiques compatibles posés par les agents de la commune et Monsieur NICOLLE se chargerait de commander le système domotique qui serait installé par l'entreprise d'électricité JF LUCE.

Ce système et les différentes interventions sont estimés à un coût total de 4 872,05€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le dispositif recommandé par les membres de la commission travaux et donnent quitus à Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint pour faire réaliser l'exécution des travaux.

7. SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : DIMINUTION DU TEMPS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique avoir eu un entretien avec Madame la directrice du Pôle de proximité de la Métropole Rouen Normandie, au cours duquel la question des temps d'éclairage public a été abordée. Madame la Directrice a présenté la volonté du Président de la Métropole de réduire les temps d'éclairage public dans toutes les communes de la Métropole afin de réduire les coûts d'électricité.

Dans un but d'uniformisation locale, les services de la Métropole Rouen Normandie proposent l'extinction de l'éclairage public de 22h à 6h de septembre à avril et de l'extinction totale de celui-ci entre mai et août. Ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} décembre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette proposition de la Métropole Rouen Normandie et chargent Monsieur le Maire de faire appliquer ce dispositif.

8. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAA AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire expose le nouveau dispositif de la Métropole Rouen Normandie d'aide aux petites communes : une somme de 75 000€ répartie entre les 45 petites communes de l'agglomération consiste en l'octroi d'une subvention de fonds d'aide à l'aménagement en fonctionnement sur présentation de factures relatives à l'entretien de la voirie ou des espaces verts. La somme allouée à chaque commune est donc d'un montant de 1 666,67€.

Monsieur le Maire propose que soit présentée la facture de l'entreprise DAMIEN 4 SAISONS d'un montant de 1 692€ pour l'égavage des arbres au lieu-dit Brunemare afin de solliciter la subvention.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la sollicitation de la subvention auprès des services de la Métropole Rouen Normandie et donnent quitus à Monsieur le Maire pour en faire la demande.

9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES CHAUDIÈRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint en charge des travaux. Monsieur NICOLLE explique qu'il est nécessaire de renouveler le contrat annuel pour l'entretien des chaudières. Monsieur NICOLLE propose de renouveler le contrat de l'entreprise DANY DEPANNAGE, considérant la satisfaction que celle-ci a apporté.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis de l'entreprise DANY DEPANNAGE pour un montant de 780€ HT, soit 936€ TTC et donnent quitus à Monsieur le Maire et Monsieur NICOLLE pour valider le renouvellement du contrat annuel.

10. INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ **Conseil Municipal des Jeunes** : le projet mené par les adjoints a amené 12 candidatures. 8 élèves de l'école primaire ont été élus. L'installation du CMJ aura lieu le 9 novembre ; Les jeunes seront invités à participer à la cérémonie du 11 novembre et à la prochaine réunion de Conseil Municipal pour se présenter aux élus.
- ❖ **École maternelle** : comme évoqué au précédent conseil municipal, un dispositif de tableau tactile mobile a été commandé en accord avec Madame La Directrice de l'école maternelle. Des subventions ont été demandées. La mise en route sera faite avant la fin d'année civile.
- ❖ **Octobre Rose** : La deuxième édition a bien fonctionné et a amené une recette de 1 245€. Les participants ont été moins nombreux mais les dons ont été plus généreux. La remise du chèque à la Ligue contre le Cancer aura lieu le 15 novembre.
- ❖ **Ludisports** : le Département a octroyé une somme de 300€ de subvention pour le dispositif.
- ❖ **Vidéoprotection** : Le Département a validé une subvention de 24 000€ pour ce dispositif. Les repérages techniques sont en cours et l'installation du système avec les travaux sur la voirie auront lieux mi-novembre.
- ❖ **Voirie** : Au cours de la réunion avec le pôle de proximité de la Métropole Rouen Normandie, Monsieur le Maire a fait part de son mécontentement par rapport aux travaux route du cimetière et rue de l'ancienne Auberge. Les aires de croisement n'ont pas été correctement faites et des habitants subissent des problèmes de stagnation d'eau devant chez eux. Monsieur le Maire a également abordé la possibilité d'établir un fonds de concours pour l'installation de feux pédagogiques aux entrées du village pour lutter contre la vitesse excessive de certains automobilistes. Monsieur le Directeur adjoint du pôle de proximité a annoncé qu'un cabinet d'étude a été nommé pour travailler sur l'effacement des réseaux au Hameau des Vieux. Les travaux seront couplés avec des travaux d'assainissement.
- ❖ **Voirie** : le deuxième passage de l'entreprise chargée du fauchage des accotements est prévu la première semaine de novembre.

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,
Valère HIS.

Le secrétaire de séance,
Wilfried DURIEU,

Carole MORETTI,

Marie-Thérèse THIERRY,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Bénédicte GODARD,

Samuel CRAMILLY,

Amélie DANTAN,

Dimitri BESNE,

Arnaud NICOLLE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,

Cédric GODALLIER,